Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20261012-2026_10_82-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 12 octobre 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le douze octobre deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
05/10/2026

Date d'affichage
05/10/2026

Numéro de la Délibération :
2026-10-82

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylvain BOSCHAT, Antoine STEVENS

Absent(e)s excusé(e)s : Françoise LE CAM a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE

A été nommé secrétaire de séance : Magalie MOY

Devis éco-pâturage au bassin de rétention de St Gelven

M. Sébastien L'HERMITE, adjoint à l'environnement présente à l'assemblée le devis d'Argoat éco-pâturage d'un montant de 558 € HT (soit 669.60 € TTC). Cette prestation prévoit la mise à disposition de chèvres pour entretenir le bassin de rétention de Saint-Gelven, qui s'étend sur une surface de 1 240 m².
Il explique que l'espace ceinturant le bassin de rétention de St Gelven est envahi de Renouée du Japon, espèce considérée comme invasive. Il rappelle que le fauchage mécanique traditionnel s'avère inefficace et présente un risque majeur de dissémination à l'inverse, un pâturage répété par un troupeau de chèvres va permettre d'épuiser progressivement les réserves de la plante stockées dans ses rhizomes, contribuant ainsi efficacement à son affaiblissement.
Il propose d'installer le troupeau au printemps car à l'automne, la renouée rentre en sénescence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis d'Argoat éco-pâturage d'un montant de 558 € HT (soit 669.60 € TTC) pour la mise à disposition de chèvres au bassin de rétention de St Gelven, avec une installation prévue au printemps.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY

MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570